

COMPTE RENDU

de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents :

M. TERRAL, Maire
Mme METGE, Mrs TERRASSIE, DAL MOLIN, SALVADOR, Adjoints.
Mmes RANJEVA, BLANC, BODHUIN, FALCO, AUSSENAC, MANDIRAC, Mrs MOSTARDI, BOUCHER, BONNEMAIN, BESNARD, BOUSQUET, BONNEFOI, Conseillers municipaux.

Excusées : Mmes ITRAC et HERMET

Date de la Convocation : 21 janvier 2015.

Secrétaire de séance : Mme FALCO Nicole

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire remet à chaque élu, le compte-rendu de l'Inter commission du 20 janvier 2015 dont les principales questions sont inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

I – ETATS DES RESTES A REALISER 2014

Délibération - 2015/01

M. le Maire soumet à l'Assemblée l'état des restes à réaliser des dépenses et recettes 2014 à reporter sur l'exercice 2015 conformément aux propositions de l'inter commission du 20 janvier 2015 :

1- BUDGET PRINCIPAL

- Section Investissement

Dépenses

<u>Opération</u>	n° 236 – Matériel et outillage divers	731.97 €
	n° 245 – Aménagement et transactions voirie	1 220.93 €
	n° 295 – Dénomination/Numérotation rues	533.51 €
	n° 339 – Equipement scolaire	1 412.40 €
	n° 345 – Informatique Mairie	3 848.57 €
	n° 363 – Brens village étape	7 052.26 €
	n° 368 – Opération façades (opah)	2 799.00 €
	n° 370 – Bâtiment Administratif ADMR	345 259.71 €
	n° 371 – Défense incendie 2013	6 890.22 €
	n° 372 – Eclairage public 2013	14 900.00 €
	n° 378 – Voirie 2014	7 470.00 €
	n° 379 – Eclairage public 2014	15 000.00 €
	n° 381 – Signalisation	1 731.66 €

n° 382 – Etude extension restaurant scolaire	5 000.00 €
n° 383 – Etude aménagement place Foyer Rural	5 000.00 €
n° 385 – Espace associatif	5 000.00 €
n° 386 – Aménagement site élémentaire	5 000.00 €
n° 387 – Défense incendie 2014	3 050.00 €
n° 388 – Espace sport scolaire	5 000.00 €

TOTAL DEPENSES (à reporter en 2015) : **436 900.23 €**

Recettes

Opération n° 229 – Soutènement/évacuation rue des Rives	4 227.00 €
n° 361 – Traverse du village	53 202.53 €
n° 363 – Village étape	9 683.00 €
n° 370 – Bâtiment Administratif ADMR	230 358.55 €
n° 371 – Défense incendie 2013	7 896.00 €

TOTAL RECETTES (à reporter en 2015) : **305 367.08 €**

- **Section Fonctionnement** = Néant

2- BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

- **Section Investissement**

Dépenses

Opération n° 33 – Reprise des raccordements	8 446.80 €
n° 34 – Nouveaux raccordements	1 689.85 €
n° 40 – Assainissement Lendrevié basse	185 863.96 €
n° 41 – Station d'épuration route de Montans	5 766.36 €

TOTAL DEPENSES (à reporter en 2015) : **201 766.97 €**

Recettes = Néant

- **Section Fonctionnement** = Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte les états des restes à réaliser 2014** du budget principal et du service assainissement à reporter en 2015,
- **autorise M. le Maire à signer** ces états et à poursuivre le règlement des dépenses et le recouvrement des recettes dans la limite des crédits et dépenses reportées,
- **dit que ces crédits seront repris au budget 2015.**

II – ASSAINISSEMENT LENDREVIÉ BASSE

M. le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel du projet d'assainissement de Lendrevié basse :

DEPENSES		RECETTES	
MAITRISE D'ŒUVRE	18 780.00		
TRANCHE FERME		REGLEMENTS 2014	12 002.04
TRANCHE CONDITIONNELLE			
TOTAL TRAVAUX	376 254.72		
		RESTE A REALISER 2014	185 863.96
SPS	3 993.60		
ESSAIS PREALABLES	11 499.00		
FRAIS INSERTION	2 000.00		
FRAIS ADMINISTRATIFS SERVITUDES	3 000.00	RESTE A FINANCER	217 661.32
TOTAL	415 527.32	TOTAL	415 527.32

M. le Maire propose d'inscrire les crédits complémentaires (217 661.32 €) au budget du Service Assainissement 2015 dont le vote est prévu courant février 2015.

Il précise que cette opération pourra être financée par une partie de l'excédent de clôture du Compte Administratif 2014, la subvention du Conseil Général, les PAC à percevoir et un emprunt.

III – TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUE « 14 DISR038 – 2LMNK Dissimulation et reprise BT P33 St-Eugène par P31 Cimetière – 81600 Brens »

Délibération - 2015/02

Monsieur Michel TERRAL indique qu'au sens de l'article 4,1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire « 14DISR038-2LMNK Dissimulation et reprise BT P33 St-Eugène par P31 Cimetière », suite à la visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à la charge de la commune à 5 800 € TTC, honoraires compris.

Monsieur Michel TERRAL propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **approuve la proposition** qui lui est faite,
- ✓ **autorise** son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

M. le Maire précise qu'une demande de développement du Haut débit sur le territoire est engagée par la Communauté de Communes et le Département afin de pouvoir proposer une solution pour répondre aux besoins de tous les habitants et tendre à terme vers l'égalité des citoyens pour la réception de ce service.

IV – AMÉNAGEMENT D’UN ESPACE ASSOCIATIF – AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Délibération - 2015/03

Considérant le développement des activités associatives sur la Commune de Brens, et l’absence de locaux adaptés, M. le Maire présente à l’Assemblée le projet d’aménagement de 3 salles de réunion avec annexes (espaces de rangement de matériel, sanitaires, local cuisine) au rez de jardin d’un bâtiment Communal.

Le montant global du projet s’élève à **294 990 € HT soit 353 988 € TTC** et se décompose comme suit :

• Travaux	269 000 € HT
• Maîtrise d’œuvre	18 830 € HT
• Honoraires SPS	3 500 € HT
• Etudes et branchements divers	3 660 € HT

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **approuve l’opération susvisée,**
- **décide de solliciter une aide financière** de 7 500 € au titre de la réserve parlementaire 2015 de M. le Député Jacques VALAX,
- **approuve le plan de financement prévisionnel** de cette opération :

✓ Ministère de l’Intérieur (réserve Parlementaire)	7 500 €
✓ Etat (DETR 2015) (294 990 € HT x 50 %)	147 495 €
✓ Conseil Général (294 990 € HT x 20 %)	58 998 €
✓ Part Communale	139 995 €

V – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNION SPORTIVE BRENSOLE

Délibération - 2015/04

M. le Maire rappelle à l’Assemblée la demande d’une subvention exceptionnelle de l’Union Sportive Brensole de 400 € pour permettre aux jeunes footballeurs du club de participer à la 23^{ème} journée de championnat de France de ligue opposant le TFC à Reims.

Il donne ensuite la parole à M. VILLENEUVE Luc Président de l’Union Sportive Brensole invité à présenter son projet au Conseil Municipal.

Après avoir présenté l’Association qui compte à ce jour 214 licenciés dont 97 Brensols, M. VILLENEUVE précise que ce projet a été élaboré par un éducateur pendant 2 ans et constitue un événement exceptionnel pour le club de Brens et particulièrement pour les jeunes licenciés.

Le budget de ce projet s’élève à 2 200 € (repas et transport) et représente un coût pour le club de 808 €.

M. le Maire insiste sur l’investissement très important des bénévoles et M. SALVADOR rappelle les très bons résultats sportifs du club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 1 abstention) :

- **décide d’attribuer une subvention exceptionnelle de 400 €** à l’Union Sportive Brensole pour contribuer aux frais de déplacement du Club au match TFC – Reims du 31/01/2015.

Monsieur VILLENEUVE informe le Conseil Municipal du projet du club de solliciter l’autorisation d’aménager des box de rangement de matériel dans le local bureau des vestiaires. Cet équipement serait financé par une subvention du crédit agricole de 2 000 € et la participation du club de 800 €.

Il informe l'assemblée de l'événement Euro Foot 2016 qui se déroulera en France et interpelle les élus sur l'opportunité d'élaborer un dossier au niveau de l'intercommunalité pour la réalisation d'un équipement sportif (salle omnisport/terrain couvert stabilisé) pour solliciter des financements auprès de la Fédération.

VI – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération - 2015/05

Sur proposition de M. le Trésorier Municipal qui n'a pu procéder au recouvrement d'une redevance Assainissement d'un montant de 244.32 € pour motif de surendettement (effacement de la dette), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'admettre en non valeur** cette créance pour un montant de 244.32 €.

VII – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE TARN ET DADOU - DÉSIGNATION DE 2 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération - 2015/06

A la suite du renouvellement des conseils municipaux des communes membres, et vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des Communes concernées, chaque commune disposant d'au moins un représentant. La qualité de ces représentants ne faisant pas l'objet de dispositions particulières, il peut s'agir des maires des Communes membres ou de conseillers municipaux siégeant le cas échéant au sein du Conseil de Communauté. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein du Conseil de Communauté et au sein de la CLECT.

La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement il est remplacé par le vice-président.

La CLECT, qui est permanente sur la durée du mandat, est amenée à se prononcer lors de chaque nouveau transfert de compétences afin de déterminer le transfert de charges qui en découle lequel a un impact sur le montant de l'attribution de compensation versé par Tarn & Dadou aux Communes membres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Vu la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014, fixant le nombre de représentants par commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

- *communes de moins de 2 000 habitants* *1 membre*
- *communes de 2 000 à moins de 10 000 habitants* *2 membres*
- *communes de plus de 10 000 habitants* *3 membres*

➤ Sur proposition de l'Inter Commission du 20/01/2015

DESIGNE Monsieur BONNEMAIN Jean-Michel et Madame AUSSENAC Jacqueline pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Tarn & Dadou.

VIII – ESPACE SOCIO CULTUREL – MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DES CANDIDATS AUX ELECTIONS POLITIQUES

Délibération - 2015/07

M. le Maire demande au Conseil Municipal de définir les modalités de mise à disposition de l'Espace socio culturel, des candidats aux élections politiques.

Vu l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que la mise à disposition de l'Espace socio culturel et du mobilier nécessaire à la tenue des réunions sera gratuite pour tous les candidats aux élections politiques.

IX – RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

• Décision n° 10 – 2014 du 22/12/2014

Reconduction des Marchés de fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire du 01/01/2015 au 31/12/2015 suivant les bordereaux de prix 2015 validés par la Commission :

- Lot n° 1 : SAS BOUSQUET
- Lot n° 2 : SARL BEDEL
- Lot n° 3 : SAS BRAKE
- Lot n° 4 : SAS RELAIS D'OR
- Lot n° 5 : SAS BRAKE

• Décision n° 11 – 2014 du 22/12/2014

Attribution du Marché à bons de commande de produits d'entretien à l'entreprise RPM hygiène éclairage industriel sise à Brens pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

X – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle, il a renoncé au droit de préemption :

- Immeuble bâti : C n° 206 – 111, route de Lagrave – 435 m²
Prix : 75 000 €

XI – QUESTIONS DIVERSES

- Mme BODHUIN :
 - Flaque d'eau à l'entrée du cimetière => Services techniques,
 - Saint-Fons :
 - Borne à incendie endommagée à St-Fons : plainte et déclaration de sinistre auprès de l'assurance => le remplacement de la borne est prévu,
 - Talus à arranger => Services techniques,
 - Persistance de mauvaises odeurs à hauteur du pont malgré nettoyage du fossé => voir aqueduc
- M. TERRASSIE :
 - Tour : chéneau rempli d'herbe
 - Eglise : fuite d'eau sous le porche } nacelle Services Techniques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 heures.

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		METGE Monique	
SALVADOR J. Marc		TERRASSIE J. Claude	
DAL MOLIN J. Charles		MOSTARDI Daniel	
BONNEMAIN J. Michel		BOUCHER Patrick	
BESNARD Marc		BONNEFOI Yvon	
BOUSQUET Thierry		FALCO Nicole	
AUSSENAC Jacqueline		BLANC Florence	
MANDIRAC Françoise		RANJEVA Catherine	
BODHUIN Maryline			